

Date de convocation : Vendredi 21 mars 2025

Membres présents : Anne TERLEZ, Daniel GERMAIN, Jean-Louis BAUCHARD, Ghislaine VANDAMME, Jacky VALLEE, Nicole DUFLO, Marie-Françoise DE CARVILLE, Christine RANNOU, Marie-Antoinette MAILHAN

Membres absents excusés : François-Xavier PRIOLLAUD, Gaëtan BAZIRE, Hafidha OUADAH, Nolwenn LEOSTIC, Françoise LEFEBVRE, Jean-Claude SALM, Marie-Pierre DUMONT, Carole PASCA

Pouvoirs : François-Xavier PRIOLLAUD à Anne TERLEZ, Françoise LEFEBVRE à Christine RANNOU

DELIBERATION : N°2025-15

AFFAIRES FINANCIERES : Renouvellement de l'emploi temporaire de conseil en finances

EXTRAIT DE SEANCE

RAPPORT

Par délibération n° 2024-11 du Conseil d'Administration en date du 21 mars 2024, l'assemblée délibérante a autorisé le renouvellement de l'emploi d'un agent chargé de conseiller, d'aider à l'exécution budgétaire et financière du CCAS et de la Résidence du Parc pour une durée de 12 mois.

Le terme approchant, il est donc proposé de renouveler cet emploi temporaire à compter du 1^{er} mai 2025 et ce pour une durée de 12 mois.

DELIBERATION

Le **Conseil d'Administration**, ayant entendu le rapporteur et après en avoir délibéré,

VU

- Le décret-loi du 29 octobre 1936,
- La loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,
- La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant sur les droits et obligations des fonctionnaires,
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

AUTORISE le renouvellement de l'emploi en charge du conseil et de la gestion financière pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} mai 2025,

AUTORISE la rémunération à hauteur de 15 % de cet emploi en charge du conseil et de la gestion financière sur la grille indiciaire du grade d'attaché de la Fonction Publique Territoriale,

PRECISE que le recrutement sur cet emploi fera l'objet d'une décision individuelle.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Nombre de voix : 11

Voix pour : 11

Voix contre :

Abstentions :

Pour le Président du CCAS

Par délégation

La Vice-Présidente du CCAS

Anne TERLEZ

